

Walon todi

Un hymne : le Chant des Wallons.
Un drapeau : le coq rouge sur fond jaune.
Une fête officielle : le 3^e dimanche de septembre. Et, depuis la semaine dernière, un « emblème floral » : la gaillarde rouge et jaune.
Le parlement wallon (pardon : le parlement de Wallonie) a en effet voté le décret de Paul Magnette (PS) qui met cette fleur rustique à l'honneur. La liste est close ? Non ! « Nous n'avons pas encore de devise », a relevé le ministre-président, invitant les députés à lancer une consultation populaire (quand cette possibilité existera). Pour mémoire, l'Assemblée wallonne de 1913, qui avait adopté le drapeau, la fête et l'hymne, s'était prononcée pour la devise « Walon todi » (« Wallon toujours »), mais celle-ci n'a pas été officialisée. Paul Magnette peut donc préparer un nouveau décret. M. D.